

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	2 mai 2017	Séance du : 10 mai 2017
	<u>Votes : 40</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le dix mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 37	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean COSTES (Salasc).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

### Objet : Encarts publicitaires de l'office du tourisme – Fixation des tarifs 2018.

Monsieur VALENTINI propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les tarifs des encarts publicitaires pour les partenaires de l'Office de tourisme en 2018.

#### Hébergement

<b>Catégorie A</b>	<b>95€</b>
Hôtels (avec restaurants), Campings, Village de Vacances et Gîte de Groupe	
<b>Catégorie B</b>	<b>85€</b>
Hôtel (sans restaurant), Chambres d'hôte, Locations saisonnières	

**Activités de Loisirs, Commerces et services, Patrimoine et Culture,  
Artisanat et métiers d'art**

<b>Catégorie A</b>	<b>95€</b>
Commerces et Services de proximité	
<b>Catégorie B</b>	<b>75€</b>
Activités et sports de Pleine Nature, Artisanat d'Art	
<b>Catégorie C</b>	<b>40€</b>
Activités culturelles et patrimoniales, Autres Associations d'intérêt touristique	

**Vignobles et restaurants**

<b>Tarif unique</b>	<b>95€</b>
Restaurants (seul ou hôtel restaurant), Pizzeria, Snack, Salon de Thé, Traiteur, Bar à Vins	
Domaines Viticoles et Caves Coopératives, Boutique Vente Produits du Terroir,	

Il est par ailleurs, proposé les remises suivantes :

- Pour deux encarts, une remise de 15 % sera faite sur le prix total.
- Pour trois encarts, une remise de 25 %.
- Pour quatre encarts, une remise de 35 %.

Pour les nouveaux partenaires, le partenariat sera valable de date à date (un an à compter de la date de démarrage).

- Partenaire saisonnier (activité de petite restauration ou d'activités de loisirs de moins de 4 mois ou maximum 4 mois par an) : 60 €
- Partenariat avec un partenaire hors territoire étant déjà partenaire de l'Office de tourisme de son territoire : 60 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les tarifs des encarts publicitaires pour les partenaires de l'office de tourisme en 2018 selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,




Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170511-2017-05-10-12-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2017  
Date de réception préfecture : 12/05/2017